



SNUipp-FSU 95

A : Monsieur l'Inspecteur d'académie

Cergy le 18 mars 2019

Objet : entrave au droit de grève

Monsieur l'Inspecteur d'académie

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 a créé un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Elle oblige donc les enseignant.es à déclarer préalablement leur intention de participer à une grève 48 heures dont un jour ouvré avant le début de celle-ci.

Une nouvelle fois, des circonscriptions (Argenteuil Nord, Ecoeu et Garges à notre connaissance) ont exercé des pressions sur les collègues pour qu'elles/ils déposent leur déclaration d'intention de grève avant la fermeture des secrétariats de circonscription vendredi 15 mars à 17h. Depuis ce matin, plusieurs écoles nous appellent, des circonscriptions tentent d'empêcher les collègues qui ont déposé leur déclaration jusqu'à samedi 16 mars 23h59, de faire grève demain mardi 19 mars 2019. Ce n'est pas le cas, et fort heureusement de la majorité des circonscriptions.

Nous vous demandons seulement, Monsieur l'Inspecteur, de faire appliquer la loi et de la rappeler si besoin aux IEN.

Je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur, nos sincères salutations,

Véronique Houttemane
Secrétaire départementale
SNUipp-FSU 95